



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2014 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze le vingt-cinq avril, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix sept avril deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Monsieur Michel DEMANGE, Maire.

Étaient présents : Michel DEMANGE, Yves LE ROUX, Danièle FAIVRE, Philippe GERMAIN, Christiane THIRIAT, Didier VALENTIN, Nathalie MILLOTTE, Augusta CALVINHO, Gilles SENGLER, Françoise HERTELER, Henriette GRIFFAULT, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Catherine LAURENT, Bernard GUYON, Laurence GILLET, Valérie BELLAMY, Patrick BOULANGER, Eric PETIN, Frédéric THIOLIERE, Jonathan MICHON, Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Françoise ABEL.

Représenté(e)s : Deolinda FERREIRA à Michel DEMANGE, Jean-Charles TISSERAND à Didier VALENTIN, Michel REMY à Christian NICHINI.

Excusé(e)s : Deolinda FERREIRA, Jean-Charles TISSERAND, Michel REMY.

Conformément à l'article L 2121.15 du C. G. C. T., Madame Valérie BELLAMY est nommée secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le compte-rendu de la réunion du 04 avril 2014 et l'ordre du jour de la présente réunion.

2014-15 BUDGET DE L'EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du Budget de l'Eau, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

CA BUDGET EAU		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	230 096,61 €	281 723,26€	51 626,65€
	Section d'investissement	240 134,36 €	212 751,84 €	- 27 382,52 €

REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation	0,00€	184 117,86€
	Report en section d'investissement	72 975,76€	0,00€

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	543 206,73 €	678 592,96 €	135 386,23 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	84 201,00 €	40 084,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2014	84 201,00 €	40 084,00 €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	230 096,61 €	465 841,12 €	235 744,51 €
	Section d'investissement	397 311,12 €	252 835,84 €	- 144 475,28 €
	TOTAL CUMULE	627 407,73€	718 676,96 €	91 269,23 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-16 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du Budget de l'ASSAINISSEMENT, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

CA BUDGET ASSAINISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	307 411,45 €	406 757,89 €	99 346,44 €
	Section d'investissement	80 130,95 €	68 636,96€	- 11 493,99 €

REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation	0,00 €	238 210,29 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	115 609,93 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		387 542,40 €	829 215,07 €	441 672,67 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	83 900,00€	12 380,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2014	83 900,00€	12 380,00 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	307 411,45€	644 968,18€	337 556,73 €
	Section d'investissement	164 030,95€	196 626,89 €	32 595,94 €
	TOTAL CUMULE	471 442,40€	841 595,07 €	370 152,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité., ADOPTE cette délibération.

2014-17 BUDGET FORETS - COMPTE ADMINISTRATIF 2013
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du Budget FORETS, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

CA BUDGET FORETS		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	84 988,51€	127 939,72 €
	Section d'investissement	18 434,04 €	16 989,91 €
REPORT DE L'EXERCICE 2012			
	Report en section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Report en section d'investissement	12 775,82 €	0,00 €
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL (réalisations + reports)		116 198,37 €	144 929,63 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	3 415,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2014	3 415,00 €	0,00 €
		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	84 988,51 €	127 939,72 €
	Section d'investissement	34 624,86 €	16 989,91 €
	TOTAL CUMULE	119 613,37 €	144 929,63 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-18 BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du Budget RESTAURATION DU PERSONNEL, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

CA BUDGET RESTAURATION PERSONNEL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	849,85€	1 418,82 €	568,97 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

REPORT DE L'EXERCICE 2012	Report en section d'exploitation	0,00 €	136,04 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	0,00 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		849,85 €	1 554,86 €	705,01 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2014	0,00 €	0,00 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	849,85 €	1 554,86 €	705,01 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	849,85 €	1 554,86 €	705,01 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-19 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du Budget PRINCIPAL, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

CA BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 801 435,32 €	4 208 245,08 €
	Section d'investissement	1 999 907,57 €	1 224 352,95 €
REPORT DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement	0,00€	1 416 752,23 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	81 214,40 €
TOTAL (réalisations + reports)		5 801 342,89 €	6 930 564,66 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	523 885,00 €	192 773,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2014	523 885,00 €	192 773,00€
RESULTAT CUMULE		6 324 952,89 €	7 123 337,66 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-20 BUDGET DE L'EAU - COMPTE DE GESTION 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-21 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2013
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-22 BUDGET FORETS - COMPTE DE GESTION 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-23 BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL - COMPTE DE GESTION 2013
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité., ADOPTE cette délibération.

2014-24 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2013
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **235 744,51 €**
- un déficit de fonctionnement de :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 51 626,65 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 184 117,86 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	235 744,51 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	100 358,28 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) (auto-financement)	44 117,00 €
Besoin de financement F	=D+E 144 475,28€
AFFECTATION = C	=G+H 235 744,51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	144 475,28 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	91 269,23 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **337 556,73 €**
- un déficit de fonctionnement de :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 99 346,44 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 238 210,29 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	337 556,73 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	104 115,94 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) (autofinancement)	71 520,00 €
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION = C	=G+H 337 556,73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	337 556,73 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **42 951,21 €**
- un déficit de fonctionnement de :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET FORETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 42 951,21 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0,00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		42 951,21 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		14 219,95 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) (autofinancement)		3 415,00 €
Besoin de financement F	=D+E	17 634,95 €
AFFECTATION = C	=G+H	42 951,21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F		17 634,95 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		25 316,26 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **705,01 €**
- un déficit de fonctionnement de :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 568,97 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 136,04 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	705,01 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) (autofinancement)	
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION = C	=G+H 705,01 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	705,01 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **1 823 561,99 €**
- un déficit de fonctionnement de :
-

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 406 809,76 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 416 752,23 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 823 561,99 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	694 340,22 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) (auto-financement)	330 837,00 €
Besoin de financement F	=D+E 1 025 177,22 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 823 561,99 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	1 025 177,22 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	798 384,77 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

Le BUDGET DE L'EAU a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 14 avril 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le budget de l'EAU – 2014, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT - BUDGET EAU - BP (projet de budget) - 2014

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	397 024,23	305 755,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 91 269,23
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	397 024,23	397 024,23
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	182 614,23	327 089,51
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	84 201,00	40 084,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 100 358,28	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	367 173,51	367 173,51
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	764 197,74	764 197,74

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-31 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - 2014

Le BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 14 avril 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le budget de l'ASSAINISSEMENT – 2014, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP (projet de budget) - 2014

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	677 054,73	339 498,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 337 556,73
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	677 054,73	677 054,73

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	486 095,67	453 499,73
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	83 900,00	12 380,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 104 115,94
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	569 995,67	569 995,67

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 247 050,40	1 247 050,40

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

Le BUDGET FORETS a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 14 avril 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le budget FORETS – 2014, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT - BUDGET FORETS - BP (projet de budget) - 2014

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	177 616,26	152 300,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 25 316,26
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	177 616,26	177 616,26

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	14 467,26	32 102,21
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 415,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 14 219,95	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	32 102,21	32 102,21

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	209 718,47	209 718,47

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-33 BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL - 2014

Le BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 14 avril 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le Budget RESTAURATION DU PERSONNEL- 2014, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT - Restauration personnel - BP (projet de budget) - 2014

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 505,00	799,99
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 705,01
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 505,00	1 505,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 505,00	1 505,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-34 BUDGET PRINCIPAL - 2014

Le BUDGET PRINCIPAL a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 14 avril 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le BUDGET PRINCIPAL – 2014, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2014

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 023 201,77	4 224 817,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 798 384,77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 023 201,77	5 023 201,77
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 449 217,77	2 474 394,99
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	523 610,00	192 773,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 694 340,22	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 667 167,99	2 667 167,99
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 690 369,76	7 690 369,76

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 23 voix pour et 4 abstentions : Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY, Françoise ABEL).APPROUVE la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la section d'investissement.

2014-35 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - 2014

Réunie le 14 avril 2014, la Commission des Finances a émis un avis favorable au maintien des taux 2013.

Vu le Code Général des Impôts,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE, ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour 2014 :

Taxes	Bases prévisionnelle 2014	Taux 2014	Produit attendu
Habitation	4 595 000 €	23.01	1 057 310 €
Foncier bâti	3 806 000 €	19.22	731 513 €
Foncier non bâti	68 000 €	33.61	22 855 €
CFE	1 143 000 €	21.14	241 630 €
TOTAL			2 053 308 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-36 BUDGET FORET - PROGRAMMATION DE MARTELAGES DE BOIS - ETAT D'ASSIETTE 2014

La programmation annuelle de martelage relève de la mise en œuvre de l'aménagement forestier 2010-2029.

Fin décembre 2013, Messieurs OUDOT et LAGARDE ont présenté à Monsieur le Maire et Monsieur DIDIER VALENTIN les prévisions pour 2014 ainsi résumées :

Conformément au plan d'aménagement forestier, il est prévu de récolter 2 310 m3 et la Commune s'engage à plusieurs titres dans une démarche nouvelle de soutien à la filière bois :

- Par l'adhésion à un contrat d'approvisionnement des scieries locales,
 - Elle s'engage à commercialiser environ 35 % du volume qu'il est prévu de récolter ;
 - En contrepartie, elle bénéficie d'une garantie d'achat et de paiement des bois commercialisés.

- Par Le choix de gérer en direct l'exploitation des bois en circuit court,
 - Ces contrats d'approvisionnement (1 100 m3) seront exploités sous forme de bois façonnés-débardés en bord de route (contrats d'entreprises avec bûcherons et débardeurs locaux) ;
 - La Commune fait l'avance des frais d'exploitation et les récupère, en cours d'année, sur le prix de vente des bois façonné

Les recettes pour 2014 sont estimées à 150 000 € avec 35 % de bois commercialisés façonnés, bord de route par contrat d'approvisionnement. L'estimation est réalisée sur la base des cours de l'automne 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies, soit :

Caractéristiques de l'aménagement forestier	
Période	2010 à 2029
Surface de la forêt	523
Récolte annuelle prévue par l'aménagement	2 310
Caractéristiques de l'état d'assiette 2014	
Volume prévu en coupe	2150
Volume prévu en produits accidentels	200
Volume total prévu	2350

Liste des coupes à marteler									
Sé- rie	Par- celle	Statut	Type de coupe	Compo- sition	Calibre	Sur- face totale (ha)	Sur- face à par- courir (ha)	Vol. par ha	Volume total prévu
U	11	HORS_ZPS	Irrégulier	Epicéa sapin feuillus	Irré- gulier	8.78	8.78	45	395
U	12	HORS_ZPS	Irrégulier	Sapin	Gros bois	9.12	9.12	50	456
U	17	HORS_ZPS	Irrégulier	Sapin épicéa	Gros bois	9.39	9.39	50	470
U	42	HORS_ZPS	Irrégulier	Sapin épicéa	Irré- gulier	8.69	8.69	50	435
U	45	HORS_ZPS	Irrégulier	Epicéa sapin feuillus	Irré- gulier	7.96	7.96	50	398
Total									2153

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-37 PROGRAMME D'ACTION EN FORET COMMUNALE - 2014

Le programme d'action en forêt communale pour 2014 a été élaboré par les services de l'O. N. F. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

C'est un document distinct des devis de l'O. N. F. qui relève de l'activité de l'O. N.F. en tant que prestataire de travaux et de services.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE à l'O. N. F. de présenter une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux suivants :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE MAINTENANCE				
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : traitement manuel débroussaillage manuel de la végétation sans mise en peinture Localisation : Parcelles 29 à 32	8,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : traitement manuel Mise en peinture Localisation : Parcelles 29 à 32	10,00	KM		F
Sous-total			4 750,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière combinant dosage d'essence, nettoyage et remise en état. Localisation : Parcelles 8.18.23 et diverses	21,70	HA		I
Sous-total			7 600,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : curage de collecteurs transversaux Entretien courant des routes empierrées, 3 passages par an hors événement climatique important. Localisation : Ensemble du réseau routier	12,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien des infrastructures Intervention ponctuelle sur le réseau routier, traitement de la chaussée sans apport de matériaux. Localisation : Route forestière du Morthomme.	1,00	U		F
Sous-total			11 500,00 € HT	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 23 850,00 € HT
7 600,00 € HT	16 250,00 € HT	

(1) : La mention «Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

- Et **DECIDE** l'inscription de 23 850,00 € H. T. réparti en entretien : 16 250,00 € H.T. et investissement : 7 600,00 € H. T.

- **DEMANDE** à l'O. N. F. de présenter un devis pour les travaux suivants :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX D'EXPLOITATION						
<input type="checkbox"/> Classement des bois (Ref : 05-EXPL-CLA01) Localisation : Parcelles diverses	1 100,00	M3	1,10	7,00	1 210,00	F
<input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière (Ref : 06-MOE-EXPL0) Consultation sommaire - Préparation pour le maître d'ouvrage du ou des contrats de travaux - Suivi du chantier, contrôle de conformité des travaux aux prescriptions techniques - Assistance au maître d'ouvrage en cas de différends sur le règlement ou l'exécution des travaux - Organisation des opérations préalables à la réception des travaux - Examen des désordres signalés par le maître de l'ouvrage ***** Le prix de vente correspondant à un forfait pour le volume estimé dans cette proposition. En cas de variation de volume supérieure à 15 % (en plus ou en moins), la facturation prendra en compte le volume réel. ***** (Ref : 06-MOE-EXPL0)	1	FO		19,60	3 298,00	

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : Parcelles 12 et diverses <i>et 6.18.62.62 (2013)</i>	1 100,00	M3	14 300,00
<input type="checkbox"/> Débardage (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : Parcelles 12 et diverses	1 100,00	M3	8 800,00
<input type="checkbox"/> Câblage, désencrouage de bois en cours d'exploitation (Ref : 04-EXPL-CAB01) Localisation : Parcelles diverses	10,00	H	500,00
Total estimatif HT			23 600,00

TVA			Total HT	4 508,00 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽²⁾	731,11 €
7,00%	1 210,00	84,70	Total TTC ⁽²⁾	5 239,11 €
19,60%	3 298,00	646,41		

Total Investissement	Total Fonctionnement
0.00 € HT	4 508,00 € HT

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme, à hauteur du montant inscrit au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-38 RENOVATION DE FACADES

Par délibération du 4 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le « REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE A LA RENOVATION DE FACADE » (modifié par délibération 2012-070 du 8 juin 2012).

LE CONSEIL MUNICIPAL

FAIT DROIT aux demandes suivantes, qui répondent aux critères d'attribution retenus :

DEMANDEUR ADRESSE	MONTANT DEVIS TTC	MONTANT DE LA SUBVENTION
MME JOLY Chantal - 5 chemin du Récé	28 678,19 €	792 €
M. VIRY Jean-Marie - 21 rue du Puits de Roche	12 195,36 €	792 €
M. BOYER Claude - 9 rue de la Résistance	23 853,12 €	792 €
M. VALROFF Jean - 106 C rue de la May	9 079 ,13 €	792 €
M. RINGENBACH Bernard - 25 rue du Bois des Petits	6 803,39 €	680 €
M. REMY René - 47 chemin du Chazal	7 444,36 €	744 €
M. LARRIERE Fabrice - 11 rue du Puits de Roche	15 581,42 €	792 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-39 SIVUIS - FISCALISATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Par délibération du 24 février 2014, reçue en mairie le 11 mars, le Comité Syndical du SIVUIS a fixé les contributions des communes au budget 2014.

Conformément aux articles L 5212-19 et 20 du CGCT et à l'article 1609 quater du Code Général des Impôts, chaque collectivité, membre du SIVUIS peut s'opposer, ou non, à la fiscalisation de sa contribution.

Les contributions des communes aux dépenses des syndicats auxquels elles adhèrent, prévues par l'article L 5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constituent pour elles une dépense obligatoire.

Ces contributions sont normalement payées par les communes sur leur budget (procédure de droit commun). Cette contribution est dite « budgétaire ».

Toutefois, le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des taxes directes locales. (Article L 5212-20 du C. G. C. T.). La contribution est alors dite « fiscalisée ». C'est le cas pour le S. I. V. U. I. S., depuis 2005.

Eu égard aux articles du C. G. C. T. précités, la mise en recouvrement de cet impôt ne peut néanmoins être poursuivie que si le Conseil Municipal ne s'y est pas opposé.

Pour 2014, le montant de la contribution fiscalisée pour Saint-Etienne lès Remiremont est de 8 362,21 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de ne pas s'opposer à la fiscalisation de la contribution de la commune au SIVUIS pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération.

2014-40 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU HOME FLEURI

Par délibération du 04 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné 5 délégués pour siéger au Conseil d'Administration du « Home Fleuri » :

M. Michel DEMANGE, Mme Danièle FAIVRE, Mme Françoise HERTELER, Mme Mauricette BAROTTE, Mme Catherine LAURENT.

Or, les statuts de l'association du Home Fleuri précise que le maire de chaque commune est membre de droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE Mme Laurence GILLET en qualité de délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du « Home Fleuri ».

Liste des membres :

M. Michel DEMANGE, Mme Danièle FAIVRE, Mme Françoise HERTELER, Mme Mauricette BAROTTE, Mme Catherine LAURENT, Mme Laurence GILLET.

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 23 voix pour et 4 abstentions : Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY, Françoise ABEL), ADOPTE cette délibération.

Le Maire,

Michel DEMANGE